Un espace spirituel unique

Communication Du métropolite Hilarion de Volokolamsk, président du DREE A la conférence « Russie – Ukraine – Biélorussie : un espace civilisationnel commun ? » (1er juin 2019, Suisse, Fribourg).

La Russie, l'Ukraine et la Biélorussie forment un seul espace spirituel, inclus dans les limites de l'Église orthodoxe russe. Cet espace s'est constitué pendant un millénaire, pendant lequel les frontières de ces états apparaissaient, disparaissaient, étaient déplacées, tandis que la communauté spirituelle est restée invariablement la même, malgré de nombreux efforts pour briser cette unité de l'extérieur. L'histoire millénaire de l'Église orthodoxe russe en témoigne.

Dès le milieu du Xe siècle, un diocèse russe fait son apparition dans les dyptiques de l'Église constantinopolitaine, le titre de son chef ne comprenant pas, à l'origine, la mention d'une ville : il était «τῆς Ῥωσίας», c'est-à-dire de la Rus'**[1]**. Avec l'adoption du christianisme par le prince Vladimir et, à sa suite, par l'ensemble de la Rus', l'Orthodoxie devient le pilier spirituel et moral de toutes les ethnies slaves orientales, qui s'installent bientôt sur ces territoires. C'est à cette époque que commence l'histoire de la « Sainte Russie », un phénomène historique qui doit son existence au rôle puissamment unificateur de l'Église russe sur les immenses étendues de la Grande et de la Petite Russie, ainsi que de la Russie Blanche et d'autres territoires qui, à différentes époques, ont été sous son influence. « A l'origine de chaque peuple, de chaque nationalité, écrivait Dostoïevski, l'idée morale a toujours précédé la genèse de la nation, car c'est elle qui la créait**[2]** ». Pour les peuples de la Sainte Russie, cette idée, c'est l'Orthodoxie.

Au cours des siècles, l'Église russe est passée par bien des épreuves, tout en conservant son unité. A l'époque des guerres féodales, l'Église s'efforçait de réconcilier les belligérants. La période la plus difficile pour l'unité de l'Eglise fut sans doute le milieu du XIIe siècle, lorsque le grand-prince Iziaslav Mstislavovitch installa à Kiev le métropolite Clément Smoliatitch, sans concertation avec le patriarche de Constantinople, ce qui revenait à proclamer l'indépendance ecclésiastique de la Rus', et à la couper arbitrairement de son Église-mère. Les dispositions séparatistes du prince de Kiev influencèrent le prince de la Rus' du Nord-Est, André Bogolioubski, qui pria le patriarche de Constantinople de lui envoyer un métropolite. Cependant, c'est précisément l'Église de Constantinople qui défendit l'unité de la métropole russe au XIIe siècle. Le patriarche Luc Chrysoberge ajouta à l'ancien titre des métropolites de Kiev le mot « toute » - τῆς πάσης Ῥωσίας – « de toute la Rus' » ou « de toutes les Russies », pour souligner l'indivisibilité de l'Église russe**[3]**.

Sous la domination tatare, l'Église russe joua le rôle de rassembleur et d'unificateur des terres russes.

Après que le patriarche Métrophane II de Constantinople et le métropolite Isidore de toute la Rus', devenu par la suite cardinal catholique, acceptèrent l'union, en 1439, l'Église russe fut forcée de se doter elle-même d'un primat, saint Jonas, qui avait déjà reçu la bénédiction du précédent patriarche de Constantinople, Joseph II, lequel n'était pas uniate. Cette autocéphalie « forcée » fut finalement acceptée par l'Église constantinopolitaine, revenue de l'union. Ainsi saint Macaire devint-il, en 1561, « exarque patriarcal » et, au nom du patriarche, sur la base des pleins-pouvoirs qu'il avait reçu de lui, organisa la cérémonie du couronnement du tsar Ivan IV, dit le Terrible. On estime habituellement que l'indépendance de l'Église russe fut définitivement entérinée par le document de 1589, établissant un patriarcat en Rus' (*oulojennaïa gramota*, ou charte d'institution), par la charte conciliaire de l'Église constantinopolitaine de 1590 et par l'Acte conciliaire du Grand concile de Constantinople, en 1593. Ce dernier acte précisait que tous les diocèses russes sont subordonnées au siège de Moscou, sans prévoir aucunement la partition de l'Église de toute la Rus'.

A mesure que l'état russe annexait toujours plus de nouvelles terres, la mission de l'Église s'étendait à toujours plus de peuples, et les populations de souche de la Sibérie, du Grand Nord, d'Extrême-Orient, de l'Alaska, du Japon et de la Chine se retrouvèrent bientôt dans son orbitre spirituel.

Sur les territoires actuels de la Lituanie et de la Biélorussie, l'Orthodoxie se retrouva dans une situation extrêmement difficile après la signature de l'Union de Brest avec Rome, à la fin du XVI^{e} siècle. La République des Deux Nations, en effet, prit les initiateurs de l'union sous sa protection. Les orthodoxes furent persécutés comme des opposants à la volonté du monarque de Pologne-Lituanie. Durant près de trois siècles, la population orthodoxe fut éprouvée et opprimée, sa religion étant illégale et persécutée par les autorités. Les orthodoxes ne pouvaient prétendre à aucun poste dans l'administration municipale, on les empêchait de se livrer au commerce et ou à leur artisanat, les serfs étaient forcés d'adopter l'union. Les prêtres refusant l'union étaient chassés et remplacés par des uniates. La liquidation progressive de l'union de Brest ne fut possible qu'à partir de la fin du XVII^{e} siècle, après la réunion des parties occidentale (Kiev, dont le centre était officiellement à Constantinople) et orientale (Moscou) de l'Église russe.

Mais la période la plus difficile et la plus tragique dans l'histoire de l'Église russe, comme pour tous les peuples de la Sainte Russie, fut le XX^{e} siècle, qui apporta des changements colossaux : deux guerres mondiales, la chute de l'empire, la chute de l'URSS, des conflits interethniques, une guerre civile. L'histoire de l'Église universelle ne connaît pas de persécutions aussi considérables et aussi étendues que celles qui frappèrent l'Église après la révolution d'octobre 1917. Plus de cent millions d'orthodoxes en Russie ont été opprimés, pressurés, torturés, assassinés ; des dizaines de milliers sont aujourd'hui martyrs et confesseurs de la foi. Mais le régime athée n'a pas vécu longtemps.

A la fin des années 1980, les phénomènes de crise se multiplièrent en URSS. Les cercles dirigeants,

puis le peuple sentaient que le parti avait perdu le contrôle du pays. Le 17 mars 1991, le peuple fut appelé aux urnes pour le seul et unique référendum de l'histoire de l'URSS : il s'agissait de se prononcer pour ou contre la conservation d'un état unique. La majorité des citoyens de l'Union soviétique se prononça pour.

En dépit de la volonté du peuple, le 8 décembre 1991, les dirigeants de trois républiques de l'URSS – Ukraine, Biélorussie et Russie – signèrent le traité de Minsk, qui créait la Confédération des états indépendants à la place de l'URSS.

Que pense l'Église de ces processus centrifuges ? D'un côté, la chute du régime soviétique a été un évènement positif : des décennies d'oppression et de discrimination des croyants, où l'on s'efforçait d'éradiquer tout ce qui pouvait rappeller le Christ, l'Évangile et l'Église à la conscience ont pris fin. La liberté religieuse a permis à notre Église de respirer à pleins poumons : la vie religieuse a pu renaître à tous les niveaux, des milliers d'églises, des centaines de monastères ont pu être restaurés ou reconstruits. L'Église a pu développer la mission intérieure, l'enseignement religieux. Les prêtres ont eu accès aux patients des hôpitaux, aux militaires, aux prisonniers pour les aider spirituellement et de les soutenir. Notre Église est entrée en dialogue avec la société sur les valeurs et la morale, sur les droits, les libertés et la dignité de l'homme. Une nouvelle époque dans les rapports avec l'état a permis à l'Église d'établir avec lui un dialogue constructif, s'appuyant sur deux principes de base : la non-ingérence mutuelle dans les affaires internes l'un de l'autre, et la collaboration dans les domaines où celle-ci peut servir le bien des hommes.

D'un autre côté, la dislocation d'un pays, la formation de nombreux états indépendants sur ses ruines, chacun ayant sa propre vision de son développement, a provoqué de nombreuses divisions qui n'ont pas touché seulement les territoires, mais aussi les personnes, les familles. Dans les jeunes républiques et en Russie même, des conflits interethniques et interreligieux ont éclaté : le Haut Karabakh en est un exemple, ainsi que le conflit armé en Transdniestrie, les conflits entre la Géorgie et l'Abkhazie, la Géorgie et l'Ossétie, la guerre civile au Tadjikistan, les deux guerres de Tchétchénie en Russie, etc.

Des ruptures dans les liens économiques, culturels et sociaux, la chute de l'activité économique, la paupérisation de la population, la dégradation des instituts éducatifs, juridiques et culturels, la baisse catastrophique du suivi médical des citoyens, la chute brutale de la natalité ont suivi le désagrégation du grand pays. Quantité de gens, nés et ayant été formés dans le contexte d'une économie planifiée, se sont retrouvés inutiles, rejetés sur les bas-côté de la nouvelle société.

Selon Sa Sainteté le patriarche Cyrille, c'est « la perte de la conscience nationale, de la fierté nationale, de la perception de l'histoire dans son ensemble, de la compréhension de l'immense importance de la communauté historique des hommes, y compris pour leur prospérité matérielle et spirituelle » qui a,

notamment, provoqué ce drame historique**[4]**.

Par la grâce de Dieu, l'éclatement de l'Union n'a pas provoqué l'éclatement de notre Église qui, comme des centaines d'années auparavant, poursuit sa mission de service sur les terres de sa présence historique.

L'unité de l'Église russe est un élément essentiel de la communauté spirituelle et culturelle des peuples slaves de l'espace post-soviétique – Russes, Ukrainiens et Biélorusses. Ignorer ce fait historique, et d'autant plus, chercher à dissoudre cette unité, c'est commettre un crime, notamment contre les générations futures, comme est un crime l'ingérence des autorités et des hommes politiques dans les affaires ecclésiastiques au profit de leurs intérêts du moment.

Ces tentatives ont suscité une grande inquiétude dans notre Église. Le 22 octobre 1991, le Saint-Synode a exprimé sa conviction que la modification des frontières de l'état, à la suite de l'effondrement de l'Union soviétique, ne devait pas entraîner de changements dans la composition de l'Église, ni l'autocéphalisation de certaines de ses parties.

« Les évènements actuels, est-il dit dans cette déclaration, rappelent dans une certaine mesure ce qui suivit les évènements de 1917. A l'époque, la chute de l'Empire russe et la formation d'états ayant déclaré leur indépendance sur son territoire, avaient donné prétexte à des désordres à l'intérieur de l'Église... On entend aujourd'hui s'élever la voix de gens étrangers à l'Église, tout prêts à voir dans le fait même de l'existence du Patriarcat de Moscou une « dernière structure impériale », et encourageant par tous les moyens les dispositions séparatistes, afin de susciter un schisme préjudiciable dans le milieu ecclésiastique...

Suivant la pratique canonique en vigueur dans l'Orthodoxie, l'autonomie et l'indépendance administrative sont admises à l'intérieur des Patriarcats dans les diocèses et leurs associations. Le Patriarcat n'entrave pas l'autonomie des structures ecclésiales qui le composent, mais il assure leur unité et leur communication. Les frontières du Patriarcat ne correspondent pas forcément aux frontières de l'état... Le Patriarcat n'est pas un concept politique, ni national, ni même géographique. Le Patriarcat est une réalité de droit canon ecclésiastique, établie pour maintenir l'unité et la collégialité des structures ecclésiales qui le composent**[5]**. »

En Ukraine, les processus politiques conséquents à la formation d'un état indépendant ont été une grande épreuve pour l'unité de l'Église orthodoxe russe. Les dirigeants de ce pays ont provoqué et soutenu un schisme dans l'Orthodoxie ukrainienne, qui reste jusqu'à présent une plaie béante sur le corps de notre Église.

Les représentants de la vieille élite soviétiqueь qui se retrouvèrent du jour au lendemain à la tête d'un nouvel état et cherchèrent à conserver leur pouvoir, avaient cruellement besoin d'un soutien sur lequel ils auraient pu s'appuyer. Ils trouvèrent ce soutien dans des forces nationalistes voyant dans la Russie la prétendue cause de tous les malheurs de l'Ukraine dans le passé et un obstacle à son développement dans l'avenir. Pour les tenants de cette idéologie, il était impossible de construire une Ukraine souveraine sans la création d'une Église ukrainienne indépendante qui devait rompre tout lien avec le Patriarcat de Moscou. L'exigence de l'autocéphalie, c'est-à-dire d'une indépendance ecclésiastique totale, formulée pour la première fois dans le milieu nationaliste et bientôt reprise par les autorités du pays, s'est incarnée dans le slogan : « Une Église indépendante dans un pays indépendant ». Du point de vue de l'Église, ce slogan à la connotation politique fortement marquée, n'est que faiblement fondé canoniquement. Dans la tradition orthodoxe, les limites d'une Église autocéphale sont loin de toujours correspondre aux frontières des états. Par exemple, l'Église orthodoxe de Jérusalem s'étend sur trois pays indépendants : Israël, la Palestine et la Jordanie, ainsi qu'une partie de l'Égypte (péninsule du Sinaï). La juridiction du Patriarcat d'Alexandrie s'étend, elle, à l'ensemble du Continent africain.

Remarquons qu'avant même la proclamation de l'indépendance de l'Ukraine, l'Église orthodoxe russe avait octroyé à l'Église orthodoxe ukrainienne son autonomie administrative, dès octobre 1990. Le statut de l'Église ukrainienne, qui est toujours le sien aujourd'hui, prévoit une indépendance totale dans toutes ses affaires internes, y compris l'élection et la consécration des évêques, la fondation et la suppression de diocèses, la canonisation de saints, etc. En même temps, suivant ce statut, l'Église autoadministrée en Ukraine conserve un lien canonique et spirituel avec le Patriarcat de Moscou. Mais même cette forme d'unité avec l'Église russe, qui ne suppose aucune intervention administrative de la part de Moscou, a suscité l'hostilité de certains groupes nationalistes peu nombreux, mais très actifs. Les dirigeants ukrainiens, ayant assimilé cette rhétorique, se sont donné pour objectif d'obtenir coûte que coûte l'autocéphalie de l'Église ukrainienne.

La réalisation de ce plan paraissait difficile dans un contexte où la majorité des évêques, des clercs et des laïcs de l'Église orthodoxe ukrainienne ne soutenaient pas l'idée de l'autocéphalie. Cependant, les autorités du pays se sont bientôt trouvé un allié en la personne du métropolite de Kiev et de toute l'Ukraine de l'époque, Philarète (Denissenko). Pour le métropolite Philarète, la perspective de se retrouver à la tête d'une Église autocéphalie était séduisante, pour au moins deux raisons. D'abord parce qu'elle satisfaisait ses impérieures ambitions, puisque, étant locum-tenens du trône patriarcal et l'un des candidats les mieux placés aux élections du patriarche en 1990, il ne devint pas, néanmoins, primat de l'Église russe. En même temps, Philarète avait conscience de la fragilité de sa position : de nombreux évêques et clercs ukrainiens étaient mécontents de son style dictatorial ; nombreux étaient ceux au courant des rumeurs sur la vie privée du métropolite de Kiev, incompatible avec ses vœux monastiques. Le statut de primat de l'Église orthodoxe ukrainienne garantissait à Philarète l'impunité

nécessaire et une position à vie, lui permettant d'espérer devenir plus tard patriarche, non de Moscou, mais de Kiev.

Cependant, malgré les fortes pressions des autorités gouvernementales, ainsi que celles exercées par le métropolite Philarète lui-même, les tentatives de ce dernier pour rallier l'épiscopat ukrainien à sa cause restèrent infructueuses. Au Concile épiscopal de l'Église orthodoxe russe, en 1992, la majorité des évêques d'Ukraine non seulement se déclara contre l'autocéphalie de l'Église ukrainienne, mais accusa le métropolite de Kiev. Devant le Concile, Philarète jura sur la croix et sur l'Évangile qu'il abandonnerait son poste de primat et convoquerait un concile à Kiev, qui élirait un nouveau chef de l'Église orthodoxe ukrainienne. Cependant, à son retour d'Ukraine, il renia sa propre parole, déclarant qu'il ne quitterait jamais le siège de Kiev.

C'est dans cette situation de crise que les hiérarques ukrainiens élirent un nouveau primat de l'Église orthodoxe ukrainienne, le métropolite Vladimir de Rostov et de Novotcherkassk, Ukrainien de naissance. Le métropolite Philarète rejoignit peu après de petits groupes schismatiques ; il fut bien placé à la tête d'un de ces mouvements et se donna lui-même le titre de « patriarche ». Pour avoir causé un schisme, il fut réduit à l'état laïc puis, bientôt, s'étant obstiné dans sa démarche schismatique, il fut excommunié. C'est là l'origine d'un schisme qui, depuis les débuts, est soutenu inconditionnellement par les autorités civiles et bénéficie de la protection des forces nationalistes, notamment de mouvements très radicaux. En même temps, les Ukrainiens restent majoritairement fidèles à l'Église orthodoxe ukrainienne canonique.

La déposition de Philarète par l'Église orthodoxe russe a été reconnue par toutes les Églises orthodoxes locales, notamment, et par écrit, par le Patriarcat de Constantinople. En 2016, pendant la Synaxe des primats des Églises orthodoxes, à Chambésy, le patriarche Bartholomée de Constantinople saluait encore dans le métropolite de Kiev et de toute l'Ukraine Onuphre le successeur du défunt métropolite Vladimir, « l'unique chef canonique des orthodoxes d'Ukraine avec, bien entendu, tous les hiérarques qui lui sont subordonnés ». Lors de la même Synaxe, le patriarche Bartholomée promit de n'entreprendre aucune démarche unilatérale allant dans le sens d'une légalisation du schisme en Ukraine ou de l'octroi de l'autocéphalie. Malheureusement, moins de deux ans plus tard, le patriarche Bartholomée fit exactement ce qu'il avait promis de ne pas faire.

En octobre 2018, le Synode du Patriarcat de Constantinople prit plusieurs décisions concernant la vie de l'Église en Ukraine. Il « abolit » notamment la charte du patriarche Denis de Constantinople, datant de 1686, sur le transfert de la métropole de Kiev à la juridiction du Patriarcat de Moscou. Il décida également le « rétablissement » de Philarète Denissenko « dans son rang », ainsi que celui du leader d'un autre groupe schismatique numériquement moins important, Macaire Malétitch. Par ailleurs, toutes les ordinations et actes liturgiques auquelles ces individus avaient procédés étaient reconnus valides.

Le 15 décembre, un hiérarque de l'Église constantinopolitaine et le président de l'époque, P. Porochenko, présidèrent la tenue d'un prétendu « concile de réunification », pendant lequel les deux groupes schismatiques ukrainiens, dirigés par Philarète et Macaire, fusionnèrent. On élit un chef à la nouvelle structure, auquel le Patriarcat de Constantinople reconnut immédiatement le titre de « métropolite de Kiev et de toute l'Ukraine » canonique. Tout cela se fit dans le mépris le plus total de l'Église orthodoxe ukrainienne, laquelle avait déclaré dès le début qu'elle rejetait ces décisions. Sur les 90 évêques de l'Église orthodoxe ukrainienne, seuls deux se décidèrent à rejoindre la nouvelle structure schismatique. Enfin, le 6 janvier 2019, le patriarche Bartholomée remit au chef de cette structure un soi-disant « tomos » d'autocéphalie.

Du point de vue des canons de l'Église orthodoxe, ces différents actes sont illégaux et invalides. Le Patriarcat de Constantinople est entré en communion eucharistique avec des schismatiques n'ayant pas la succession apostolique. De son côté, notre Église s'est trouvée dans l'impossibilité de rester en communion avec l'Église constantinopolitaine.

Le droit canon orthodoxe ne fournit aucune justification aux actions de l'Église de Constantinople. Elles constituent une violation évidente et brutale aux canons de l'Église, à l'ecclésiologie orthodoxe et aux fondements même des rapports inter-ecclésiaux. Dans le même temps, on ne peut pas ne pas remarquer l'existence d'un facteur non ecclésial dans les décisions prises au Phanar. Le rôle exceptionnel de l'ancien président ukrainien dans la proclamation du « tomos d'autocéphalie » n'a jamais été caché et n'est un secret pour personne. Comme dans les années 1990, l'intervention des hommes politiques et des autorités civiles dans les affaires de l'Église non seulement n'a pas permis de réunir les orthodoxes en Ukraine, mais, au contraire, n'a fait que porter de nouveaux coups à l'Orthodoxie. La marque évidente de la politique dans la question de l'autocéphalie ukrainienne entr'ouvre le rideau des véritables motifs des décisions, prises par le patriarche de Constantinople. On ne peut croire que ces motifs se réduisent à satisfaire la demande d'autocéphalie des orthodoxes d'Ukraine. L'objectif poursuivi est en réalité de rompre l'unité spirituelle de la Russie et de l'Ukraine, comme l'ont déclaré ouvertement les plus hauts représentants de l'autorité ukrainienne.

L'espoir du patriarche Bartholomée de Constantinople de voir tous les orthodoxes d'Ukraine rejoindre dès que possible « l'église autocéphale », parce qu'ils ne souhaitaient prétendument plus être en union avec le Patriarcat de Moscou, a été déçu. Non seulement le problème du schisme dans l'Orthodoxie ukrainienne n'a pas été résolu, mais il n'a fait que s'approfondir.

Jusqu'à présent, aucune Église orthodoxe locale, en dehors de l'Église constantinopolitaine, n'a reconnu la structure schismatique réunifiée, et n'est entrée en communion avec elle. Bien plus, plusieurs Églises ont déclaré officiellement et publiquement leur désaccord avec les entreprises de Constantinople, pour des raisons très valables :

Premièrement, chacun sait que l'Église orthodoxe ukrainienne réunit la majorité des orthodoxes d'Ukraine, qu'elle compte plus de 12 000 paroisses, plus de 200 monastères, des millions de fidèles.

Deuxièmement, l'Église orthodoxe ukrainienne est une Église nationale, dont le centre est à Kiev. Elle n'est liée au Patriarcat de Moscou que par un lien spirituel, remontant aux temps de la Rus' de Kiev, mais elle ne dépend de Moscou ni administrativement, ni financièrement.

Troisièmement, les communautés légalisées par Constantinople, à partir desquelles a été créée la nouvelle structure, sont absolument non canoniques : leur hiérarchie remonte à des personnes anathématisées ou n'ayant pas été ordonnées selon la succession apostolique.

Quatrièmement, la nouvelle structure se présente comme une sorte "d'hydre à deux têtes » encore jamais vue, dotée de deux leaders aux titres presque identiques, se disputant, en concurrence l'un avec l'autre. L'un se dénomme « métropolite de Kiev et de toute l'Ukraine », l'autre « patriarche de Kiev et de toute la Rus' d'Ukraine ». Ces derniers jours, le conflit entre eux a éclaté, comme on pouvait s'y attendre, ce qui entraînera visiblement un nouveau schisme à l'intérieur du schisme.

Cinquièmement, les schismatiques reconnus par Constantinople ont démontré leur incapacité et leur mauvaise volonté à appliquer à la lettre leur « tomos d'autocéphalie », ils publient en double toutes leurs décisions. Par exemple, les paroisses extérieures à l'Ukraine, du point de vue du « tomos » ne font pas partie de « l'église » et doivent être incluses au Patriarcat de Constantinople. Mais le « patriarche » Philarète estime qu'elles continuent à relever de sa juridiction.

Sixièmement, le transfert des communautés à la nouvelle « église » s'effectue au moyen d'opérations de type raids contre les églises de l'Église canonique, sur le clergé duquel l'état exerce systématiquement des pressions illégales.

La légalisation des schismatiques ukrainiens par le Patriarcat de Constantinople et son mépris total de l'Église ukrainienne canonique, alors que ses hiérarques, son clergé et ses laïcs font l'objet de véritables poursuites, signifie qu'il s'est rangé aux côtés des persécuteurs de l'Église. Bien plus, les actes de Constantinople n'ont fait qu'aggraver les souffrances des orthodoxes d'Ukraine.

Certains hiérarques et clercs de l'EOU ont été convoqués au Service de sécurité de l'Ukraine (SBU) pour des « entretiens » et des interrogatoires, notamment dans le cadre de procédures judiciaires artificiellement intentées à leur encontre sur des accusations de « haute trahison » et « d'incitation à la haine religieuse ». Dans certains cas, des clercs, citoyens ukrainiens, ont été empêchés de traverser la frontière ukrainienne, gardés à vue, soumis à des fouilles humiliantes, notamment dans les églises, les

établissements paroissiaux ou à leur domicile.

L'évêque Gédéon de Makarov a été déchu de sa nationalité ukrainienne pour être allé aux États-Unis, où il a rencontré les membres du Congrès auxquels, a supposé le SBU, il a pu raconter la vérité sur les infractions à la liberté religieuse en cours en Ukraine.

Le SBU a arrêté et emmené de force à Kiev plusieurs évêques, et a tenté d'obtenir d'eux par des pressions leur participation au « concile de réunification » susmentionné du 15 décembre 2018. Le clergé de l'Église canonique est forcé de poursuivre son ministère pastoral dans une lourde atmosphère de surveillance, menacé d'arrestation ou d'assignation à résidence, d'interrogatoires et de fouilles.

Cherchant à trouver des chefs d'accusation et à susciter une résonnance négative dans l'opinion publique, le ministère de la Culture ukrainien a entrepris des inventaires ostentatoires des valeurs culturelles des laures des Grottes de Kiev (pour la première fois depuis 30 ans) et de Potchaïev.

Les médias nationaux ont engagé une campagne de discréditation de l'Église orthodoxe ukrainienne de grande envergure, l'accusant sans fondement de soutenir secrètement les « séparatistes », d'organiser de soi-disant entrepôts d'armes auprès de leurs églises, de refuser de célébrer les funérailles des militaires ukrainiens morts à la guerre. Dans différentes régions, on a diffusé des prospectus extrémistes, invitant à anéantir l'EOU.

Pendant la campagne électorale de janvier-mars 2019, Petro Porochenko s'est systématiquement permis des attaques et des calomnies grossières contre l'Église canonique. D'autres policitiens ont suivi son exemple, comme, par exemple, le speaker de la Rada, A. Paroubi, et le député D. Iaroch, qui a déclaré que les hiérarques de l'Église canonique n'était pas « des serviteurs de Dieu, mais un réseau d'agents du FSB et de Poutine », la « chasse » aux popes moscovites, également fidèles serviteurs de Poutine et de Cyrille étant agréable à Dieu et à notre pays ».

Alimentée par l'état, la campagne d'information contre l'Église orthodoxe ukrainienne s'est accompagnée d'une recrudescence d'attaques contre ses églises et ses sanctuaires : les actes de vandalisme, les cambriolages, les incendies criminels se comptent par dizaines. En dehors de la zone de conflit armé, sur le territoire contrôlé par Kiev, au moins 81 ont été touchées entre 2016 et 2018. Entre fin 2018 et début 2019, cette liste s'est augmentée d'incendies criminels d'églises à Rjichtchev et Krivoï Rog, et du pillage d'une église en plein Kiev.

Les principaux monastères de l'Église orthodoxe ukrainienne sont toujours menacés. L'état a pris des mesures pour modifier le statut des bâtiments de la laure de la Dormition de Kiev, afin de pouvoir la transférer à une autre organisation religieuse.

A l'initiative du ministère de la Culture de la Rada, des lois discriminatoires pour l'Église orthodoxe ukrainienne ont été adoptées.

Le 20 décembre 2018, la Rada a ainsi adopté une loi permettant de modifier la dénomination des organisations religieuses « qui font partie de structures religieuses dont le centre de direction est situé hors de l'Ukraine, dans un état reconnu par la loi comme poursuivant une offensive militaire contre l'Ukraine et/ou occupant provisoirement une partie du territoire de l'Ukraine. » Cette loi est dirigée directement contre l'Église orthodoxe ukrainienne, afin de lui interdire de se nommer « ukrainienne », bien qu'elle soit la plus ancienne et la plus importante des organisations religieuses du pays, et qu'elle unisse des millions de citoyens ukrainiens. Deuxièmement, cette loi introduit des limitations considérables à la présence de l'EOU dans la société. Troisièmement, cette loi peut permettre de faciliter la supression des communautés de l'EOU ou d'exercer sur elles des pressions. Les communautés avaient jusqu'au 26 avril pour se faire réenregistrer, la possibilité de se faire réenregistrer dépendant par ailleurs des organes administratifs, intéressés au démantèlement de l'EOU. Si les communautés n'avaient pas le temps de se faire réenregistrer avant la date prescrite, leurs comptes bancaires devaient être fermés, avec toutes les conséquences que cela implique.

Des violations de procédures dans l'adoption de cette loi ont été mises en évidence, ce qui a incité le Tribunal administratif d'arrondissement de Kiev à suspendre temporaitement l'effet de cette loi. Néanmoins, le speaker de la Rada suprême, A. Paroubi ne reconnaît pas la décision de ce tribunal, qu'il a qualifiée d' « absurde ».

Une seconde loi discriminatoire modifie la procédure d'enregistrement des organisations religieuses. La nouvelle loi prescrit de prendre la décision du « transfert de juridiction » de la communauté au 2/3 des voix de ses membres, mais les critères juridiques de l'appartenance à une communauté ne sont pas nettement précisés par la loi, ce qui permet de légaliser les saisies d'églises selon le schéma suivant :

- Sous prétexte de vote de la communauté religieuse, on organise un vote fictif de la *communauté territoriale* d'une localité. Ce vote a souvent lieu en l'absence de la majorité des habitants, avec la participation de personnes d'autres confessions et d'étrangers, ou bien au moyen de pétitions, l'authenticité des signatures n'étant soumise à aucun contrôle.
- Les résultats du « vote » sont fictivement enregistrées comme décision de la communauté religieuse. Les décisions enregistrées par l'assemblée paroissiale de la communauté religieuse existante*,* établissant une liste de membres et déclarant son refus de rejoindre les schismatiques sont ignorées ; les modifications qu'elle apporte à ses statuts ne sont pas enregistrées.
- Sur une ordonnance de l'administration régionale, une nouvelle communauté de la prétendue « église orthodoxe d'Ukraine » (EOd'U) est fondée, elle est enregistrée et reçoit les documents et les coordonnées bancaires nécessaire à une personne juridique. La communauté religieuse de l'Église canonique est liquidée.

Entre le 16 décembre 2018 et mars 2019, uniquement 42 « transferts » de communautés religieuses de l'EOU à l'EOd'U ont été volontaires. Durant la même période, 55 usurpations violentes d'églises ont eu lieu, sur la base de « référendums » illégaux des communautés territoriales. Pas moins de 137 églises sont toujours menacées : leurs communautés religieuses, le recteur en tête, ont pris la décision de rester dans la juridiction de l'EOU, mais les communautés territoriales ont voté le transfert de l'église à l'EOd'U.

A plusieurs occasions, des centaines de schismatiques se sont attaqués à des paroisses, frappant vieillards et femmes, empêchant toute prise de vue. La police, présente lors des faits, n'est pas intervenue, et le ministère de la Culture a qualifié ces incidents de « manigances des services secrets russes ».

Tout de suite après la victoire de Vladimir Zelenski aux élections présidentielles, le nombre de saisies d'église a brutalement diminué. Dans plusieurs cas, des mesures ont été prises pour empêcher des abus.

Ainsi, l'administration régionale de Volhynie a mis un terme au processus forcé de « réenregistrement » des communautés. Après plusieurs enquêtes judiciaires autour de l'enregistrement illégal de plusieurs communautés paroissiales de l'Église canonique, les nouvelles communautés de l'EOd'U ont été refusées à l'enregistrement.

Le diocèse de Tchernovtsy de l'EOU a obtenu par voie judiciaire l'ouverture d'une procédure contre le chef de l'administration régionale intérimaire et ses fonctionnaires, pour avoir falsifié les ordonnances de l'administration régionale sur le « transfert » des communautés de l'EOU, publiés en grand nombre, en dépit des normes de la nouvelle loi et au mépris des décisions des communautés de l'EOU. Le tribunal a reconnu les faits de violation de procédure et a obtenu de la police l'ouverture d'une enquête. Des saisies d'églises ont toujours lieu, mais elles sont moins nombreuses.

Vladimir Zelenski a laissé plus d'une fois entendre qu'il n'approuvait pas la politique religieuse de son prédécesseur. Il a fait connaître sa propre ligne de conduite à l'égard des confessions religieuses immédiatement après son élection, en rencontrant les leaders religieux et en soulignant, par ailleurs, qu'il ne souhaitait pas interférer dans la vie interne des organisations religieuses. Au cours de ces rencontres, il s'est présenté comme un politique aspirant à l'unité, à la réconciliation et au pardon mutuel. Pratiquement tous les leaders chrétiens, musulmans et juifs d'Ukraine ont répondu à son appel d'adresser un message vidéo aux populations du Donbass et de Crimée. L'esprit de cette déclaration contraste avec l'idéologie agressive d'irréductible hostilité, propre au régime de Petro Porochenko. Le seul à ne pas avoir répondu à cet appel est le « primat » nominal de « l'église orthodoxe d'Ukraine », Épiphane.

Nous observons avec espoir les premiers pas des nouveaux dirigeants de ce pays que nous considérons comme un frère. Nous espérons que la paix reviendra en Ukraine, que la haine et l'hostilité seront éradiquées, que les droits des croyants de toutes les confessions seront garantis, ainsi que la non-ingérence dans les affaires religieuses du pays.

Il est difficile de voir dans l'irruption de Constantinople dans la vie de l'Église d'Ukraine, faite avec la complicité des précédentes autorités ukrainiennes, autre chose qu'une tentative de faire imploser l'unité des peuples de la Rus' historique. Nous comprenons bien que l'Ukraine n'est peut-être pas la dernière tentative de ce genre. Du point de vue du Patriarcat de Constantinople, l'abolition de la charte sur le transfert de la métropole de Kiev au Patriarcat de Moscou signifie que tous les territoires qui ont fait historiquement partie de cette métropole, sont retournés à la juridiction de Constantinople. Or, le territoire de l'actuelle Biélorussie a jadis fait partie de la métropole de Kiev.

Dans le même temps, les prétentions de l'Église constantinopolitaine ont peu de chance de trouver un terrain favorable en Biélorussie. Le peuple biélorusse n'a aucune aspiration à l'autocéphalie. La plus grande institution religieuse du pays est l'Église orthodoxe biélorusse, qui fait partie du Patriarcat de Moscou. Tout en étant authentiquement l'Église de son peuple, tout en apportant une contribution considérable au développement de la culture nationale, l'Église biélorusse, comme l'Église orthodoxe ukrainienne, est attachée à son unité avec toute l'Église russe, qui unit les peuples slaves frères, héritiers du baptême de Vladimir.

Notre Église respecte les frontières nationales, mais elle ne croit pas que ces frontières doivent avoir pour conséquence la formation de frontières en son sein. C'est pourquoi l'unité de l'Église est pour nous une valeur et un don de Dieu auquel nous sommes attachés et à laquelle nous ne pouvons pas renoncer.

Je remarquerai que l'Église orthodoxe russe est le seul institut social qui ait perduré durant toute l'histoire des pays relevant de sa responsabilité canonique : depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. La raison en est la nature divino-humaine de l'Église, en laquelle s'unissent le céleste et le terrestre, le monde de l'invisible et du visible. Cela l'aide à envisager les problèmes humains et les difficultés du point de vue de la participation à l'éternité, permet de servir à l'unité des hommes.

A notre avis, une Église unie, c'est une Église forte. Et sa force n'est pas dans les attributs du pouvoir, de l'abondance ou de la puissance, mais dans sa capacité à exercer une action spirituelle et morale bienfaisante sur les âmes, dans son rapport au prochain, et même dans sa capacité à influer sur les relations entre les pays et les peuples au niveau global.

Nous aspirons à défendre les valeurs évangéliques dans la société européenne. Les populations orthodoxes de nombreux pays relevant de la responsabilité pastorale de notre Église vivent sur le territoire de l'Europe. Leur foi, leurs idéaux spirituels, leur culture et leurs traditions sont une contribution importante au patrimoine chrétien européen. C'est pourquoi nous portons notre part de responsabilité dans l'espace civilisationnel du continent européen.

On ne peut pas rester indifférent aux tentatives de destruction des traditions et des usages familiaux dans l'Europe contemporaine, à l'érosion du mariage chrétien, de ce qui fonde les rapports entre homme et femme, selon les commandements de Dieu, à la diffusion des pratiques de l'avortement et de l'euthanasie, qui déprécient la vie humaine.

Nous témoignons de la vérité évangélique sur tous les espaces internationaux, en premier lieu en Europe. Ce témoignage, les actes de charité et l'action en faveur de la paix servent à fortifier les racines chrétiennes de l'Europe, qui sont sa base civilisationnelle.

Répondant à la question posée dans le thème de cette conférence, je tiens à souligner que la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie forment bien un espace spirituel unique. Nous ne mettons pas en doute l'identité nationale des trois peuples slaves, ni les frontières de trois états indépendants. Mais nous continuerons à lutter pour préserver l'unité de l'Église orthodoxe russe, qui assure l'unité spirituelle de tous les orthodoxes à l'intérieur de ses frontières, quelle que soit leur appartenance nationale et ethnique. Ces simples mots de saint Laurent de Tchernigov – « la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie, tout cela c'est la Sainte Russie » ont conservé leur actualité, trouvant un écho dans le cœur de millions d'hommes et de femmes.

[1] Cf. Jeltov, M., prêtre. Istoriko-kanonitcheskoe osnovania edinstva Russkoï Tserkvi // *Tserkov' I Vremia*, n°3 (84), 2018, p. 29-95.

[2] Dostoïevski, F. M. *Sobranie sotchineniï v 15 tomakh*. T. 14 : Dnevnik pissatelia, 1880. Saint-Péteresbourg : Naouka, 1995.

[3] Voir en détail : Jeltov, M., prêtre. Istoriko-kanonitcheskoe osnovania edinstva Russkoï Tserkvi // *Tserkov' I Vremia*, n°3 (84), 2018, p. 29-95.

[4] Le patriarche Cyrille a appelé la chute de l'URSS l'effondrement de la Russie historique. https://vz.ru/news/2011/11/11/537962.html

[5] Revue *Tserkov' i vremia*, n°5, 1998.

Source: https://mospat.ru/fr/news/46324/